

Budget annuel disponible	51 285,05 \$
Montant réservé pour un perfectionnement collectif	7 000 \$
Solde disponible pour 2023-2024	44 285,05 \$
Montant accordé à un professionnel régulier à temps complet	Jusqu'à 700 \$ / année
Montant accordé à un professionnel régulier à temps partiel	Jusqu'à 700 \$ / année
Montant accordé à un professionnel précaire cumulant deux années de travail à temps complet	Jusqu'à 500 \$ / année
Montant accordé à un professionnel précaire n'ayant pas cumulé deux années de travail à temps complet	Jusqu'à 400 \$ / année